



Communiqué de presse

Lons-le-Saunier le 16 mars 2020

MUNICIPALES **Prise des candidatures – second tour**

La prise des candidatures pour le second tour se fera en préfecture et dans les sous les sous-préfectures dès lundi 16 mars !

Lundi 16 mars : 9h00-11h45 et 13h45-16h30
Mardi 17 mars : 9h00-11h45 et 13h45-18h00

Ceci n'est possible que pour :

- ◆ les communes de – de 1000 habitants dans lesquelles le nombre de candidats au premier tour était inférieur au nombre de sièges à pourvoir
- ◆ les communes de + de 1000 habitants,
 - pour les listes ayant obtenues plus de 10% des suffrages exprimés
 - ne peuvent fusionner que les listes ayant obtenues au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour.



Préfecture du
jura

